

CES CHERS AFRICAINS
(1848 – 1849)
pp. 569-577

Abréviations

AMJ, Corr : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

Annales : *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-

ANOM, BOGF + année : Archives nationales d'outre-mer. Bulletin officiel de la Guyane française. BIB/AOM/50094 + année.

BOUQUILLON ET CORNEVIN : Yvon BOUQUILLON et Robert CORNEVIN, *David Boilat (1814-1901), le précurseur*, Dakar-Abidjan-Lomé, Les nouvelles éditions africaines, 1981, 111 pages.

GRIBAUDI et RIOT-SARCEY, 2008 : Maurizio GRIBAUDI et Michèle RIOT-SARCEY, *La Révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008, 257 pages.

HARDY, 1920 : Georges HARDY, *L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854*, Paris, Larose, 1920, 148 pages.

JONES : Douglas JONES, « The Catholic Mission and Some Aspects of Assimilation in Senegal, 1817-1852 » dans *The Journal of African History*, vol. 21, n°3, 1980, pp. 323-341.

KIEFFER ET DELAPLACE : PP. DELAPLACE R.P. et KIEFFER, *La vénérable Mère Anne-Marie Javouhey*, 2ème édition de l'ouvrage de DELAPLACE revue et refondue par le P. KIEFFER, Paris, 1915, tome 1, 454 pages, tome 2, 490 pages.

KOREN : Henry KOREN, *Les Spiritains. Trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire*. Paris, Beauchesne 1982, 634 pages

LIBERMANN ND : LIBERMANN François, *Notes et documents relatifs à la vie et l'œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie*, 13 volumes et 3 suppléments, Paris, Maison mère, 1936-1959.

SJDC : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Page

Numéro de la séquence

Note

Annonce de la République en Guyane française et de l'abolition de l'esclavage.

ANOM, BOGF 1848,

- acte 142, 6 mai 1848. *Proclamation du gouverneur aux habitants de la Guyane française, au sujet des événements survenus en France, en février 1848 ;*

569, 1

- acte 229, 10 juin 1848. *Proclamation du gouverneur aux habitants de la Guyane française ;*

- acte 230, 10 juin 1848. *Arrêté portant promulgation du décret qui abolit l'esclavage dans toutes les colonies et possessions françaises ;*

- acte 231. Le décret d'abolition du 27 avril 1848 ;

- acte 358, 10 août 1848. *Proclamation de l'abolition de l'esclavage à la Guyane française.*

569-570, 1

Sr Madeleine relate le banquet de Mana.

SJDC. 2Ai.4.4.1.48. Correspondance de sr Madeleine Collonge, lettre à Anne-Marie Javouhey, 18 février 1849.

L'élection législative du 4 mars 1849.

ANOM. BOGF 1849, acte 26, 1^{er} février 1849. *Arrêté portant convocation des assemblées électorales pour l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Assemblée nationale.*

570, 2

Art. 1. « Les assemblées électorales de la colonie sont convoquées pour le dimanche 4 mars prochain, à sept heures du matin et jours suivants, à l'effet d'élire, par un seul et unique scrutin, un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'Assemblée nationale.

Art. 2. « ... les listes électorales seront closes le mercredi 21 février »

L'assemblée électorale de Mana.

ANOM. BOGF 1849, acte 27, 1^{er} février 1849. Arrêté qui nomme les membres des comités chargés d'assister les commissaires-commandants de quartiers pour la confection des listes électorales.

...

A Mana :

RESERVE (Eucher-Raphaël)

JAVOUHEY (Auguste)

Art. 2. « Les mêmes comités auront à concourir aux opérations des assemblées électorales, conformément à l'instruction du Gouvernement provisoire du 27 avril 1848.

Acte n°29, du 9 février 1849. Arrêté portant désignation des lieux de réunion des assemblées électorales.

...

A Mana : Sous la présidence du juge de paix, dans la maison du commissaire-commandant.

570, 2

Le choix d'Anne-Marie Javouhey comme candidate.

KIEFFER ET DELAPLACE, t. 2, p. 343.

570, 2

« le protecteur seul blanc ».

AMJ, *Corr*, t. 2, L. 277,4, p. 31, à Rosalie, 22 janvier 1834.

« il ni aura aucun mellanges de blanc, tous Seront noirs, les chefs noirs, le protecteur Seul blanc ». Sur le « protecteur Seul blanc », voir le chapitre « Retrouvailles », note 319, 9, L'entretien avec Saint-Hilaire et sa proposition.

570, 2

Le résultat des élections.

ANOM.FM/SG/GUY15/B40(03). Les élections de la Guyane à l'assemblée législative, août 1848 – mai 1849.

Résultats parus dans la Feuille du 17 mars 1849, n°11.

571, 2

Candidats	Total
Jouannet (titulaire)	3442 dont 22 militaires
Vidal de Lingendes (titulaire)	862 dont 261 des corps de la garnison
Virgile, Samuel (suppléant de Jouannet)	3410
Candolle (1 ^{er} suppléant de Vidal)	486 dont 171 de la troupe
Mathey (2 ^{ème} suppléant de Vidal)	240 dont 106 de la troupe

Résultats de Mana.

Extrait de *l'Etat résumé des votes électoraux de la Guyane française pour la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Assemblée nationale.*

162 inscrits ; 140 suffrages exprimés ; 67 pour Jouannet ; 73 pour Vidal.

571, 2

Déception et colère de Mélinon. Dénonciation des « meneurs ».

ATG. Lohier X 188. Dépêche de Mélinon au commissaire de la République Pariset, 24 juin 1848.

571-572, 3

La lettre du « citoyen Patient ».

ATG. Lohier X 160. Lettre de Jean-Baptiste Patient au commissaire de la République Pariset, 27 octobre 1848.

[Galerie d'images. Moi, Patien, blessé en service...](#)

Les « cartes » de Zéphir Farina et « le sieur Réservé ».

ANOM.FM/SG/GUY15/B40(03). Les élections de la Guyane à l'assemblée législative, août 1848 – mai 1849.

Rapports de la police municipale. Ce dossier comporte divers rapports sur des nouveaux libres susceptibles de militer pour la candidature de Jouannet. Il y figure un curieux document présenté comme une « copie d'une déclaration du citoyen Réservé, huissier à Mana ».

572, 3

« La goélette la Rose ... est arrivée à Mana le vendredi 2 mars. Elle avait à bord comme passager le citoyen Zéphir, habitant de Mana, qui était venu quelque temps à Cayenne. Avant l'arrivée de cette goélette, la totalité des électeurs de cette localité devaient voter pour M. Vidal. Il n'y avait pas à en douter, c'était une affaire convenue. Partout, on avait des bulletins portant Vidal pour titulaire et Lepeltier [sic] St Rémy pour suppléant. Mais le samedi, tout a changé, et on attribue en partie ce changement à Zéphir. La maison du citoyen Patient ... fut choisie pour le lieu de rendez-vous où devaient se distribuer des bulletins pour MM Jouannet et Virgile en remplacement de ceux pour MM Vidal et Lepeltier [sic] St Rémy, qui ont été déchirés par Zéphir. Il est donc certain que les sieurs Ress [?] et Zéphir ont été seuls, cause du virement qui s'est opéré, car M. Vidal aurait les 136 voix de Mana, sans l'arrivée de la Rose. »

Cette copie ne comporte nulle part la signature de Réservé. A bien des égards, elle rappelle la copie d'une lettre signée d'Anne-Marie Javouhey très favorable en 1839 au directeur de l'atelier colonial, Etienne Pros, incriminé pour avoir malmené les libérés engagés en partance pour Mana. Prêter à Réservé une attitude aussi hostile à Zéphir est d'autant plus curieux qu'il est lui-même placé par Mélinon dans le camp des fautifs qui ont perturbé le scrutin.

Le contenu de ce document laisse en revanche pensif sur la validité du résultat dans l'hypothèse où les Mananais n'auraient pas reçu les bulletins en faveur de Jouannet, puisque son auteur y garantissait 136 voix pour Vidal.

Que faire des inculpés de 1848 ?

572-573, 4

GRIBAUDI et RIOT-SARCEY, 2008. III. L'insoutenable émeute. 10. Mort aux vaincus ! Déportation ou « transportation » ? José-Luis BARBANÇON, « Transporter les Insurgés de juin 1848 », dans *Histoire de la Justice des crimes et des peines*, Revue Hypermédia, <https://journals.openedition.org/criminocorpus/153>

Le plaidoyer de Mélinon pour la venue d'inculpés des Journées de juin 1848 à Mana.

573, 4

ANOM. FM/SG/GUY 61/F5 (21), sa dépêche au gouverneur Pariset, 8 mai 1847 : « De cette combinaison, il résultera que les deux races... »

ATG. Lohier X 188, sa dépêche au commissaire de la République Pariset, 23 septembre 1848 : « des travailleurs tels que des terrassiers, des maçons... »

573, 4	<p>L'inquiétude d'Anne-Marie Javouhey. AMJ, <i>Corr</i>, t. 4, L. 843,3, à sr Madeleine Collonge, p. 42, 7 août 1848. Original SJDC. « Je crains qu'on ne place à Mana des Republicains qu'on transporte dans les colonies. Monsieur Roger fait son possible pour en empêché. »</p>
573-574, 4-5	<p>Egalité, fraternité, des principes peu goûtés par les colons, punitions jugées abusives à la confession. JONES, p. 338.</p>
574, 5	<p>Pas d'études prolongées pour les Saint-Louisiens. HARDY, 1920, p. 71.</p>
574, 5	<p>Les erreurs de Fridoil. David BOILAT, <i>Esquisses sénégalaises</i>, Paris, P. Bertrand, libraire-éditeur, 1853, rééd. en fac-similé avec une introduction d'Abdoulaye-Bara Diop et un glossaire, Paris, Karthala, 1984, 499 pages, p. 276. JONES, p. 337 Denise BOUCHE, <i>L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920 – Mission civilisatrice ou formation d'une élite ?</i> Lille III, Service de reproduction des thèses, 2 vol., 947 pages, t. 1, p. 193. Sur la vie chaotique du collège de Saint-Louis, voir pp. 184-197.</p>
574, 5	<p>Boilat visite son pays. Il avait déjà commencé pour autant que son travail au collège lui laissait du répit. C'est ce dont atteste un article flatteur du bulletin de la Société de géographie de novembre 1843 : BOUQUILLON ET CORNEVIN, p. 58. « M. l'abbé Boilat, vicaire à Saint-Louis, vient de nous envoyer, à M. Jomard et à moi, de nombreux documents... son envoi révèle beaucoup d'intelligence, de discernement, et un goût éclairé pour l'étude des langues et de l'ethnographie. »</p>
574, 5	<p>Moussa proposé comme chantre dans une paroisse en France puis rayé des cadres de la colonie. CARAN. F19/6206. Personnel ecclésiastique divers. Moussa fut remplacé le 30 novembre 1849. JONES, p. 338. BOUQUILLON ET CORNEVIN, p. 62</p>

574, 5	<p>Fridoil et Boilat accusés de « débauche ». BOUQUILLON ET CORNEVIN, p. 63. HARDY, 1920, p. 74.</p>
574-575, 5	<p>Des accusations très exagérées. JONES, p. 338-339. Dans ces pages, Douglas Jones relativise considérablement toutes ces attaques portées contre les prêtres africains en les replaçant dans le contexte de l'époque et des rivalités coloniales et ecclésiastiques, ce que Georges Hardy était incapable de faire (voir note précédente), étant lui-même un colonialiste convaincu de la troisième République.</p>
575, 6	<p>L'inquiétude à demi-mots d'Anne-Marie Javouhey. AMJ, <i>Corr</i>, t. 4, L 882,3, p. 97-98, à Rosalie, 9 février 1849. Original SJDC. Elle dit de Moussa qu'il est l'« aide de cans » du préfet apostolique, puis elle ajoute : « J'espere. Helas ; quel Malheur quand on est mal diriges ».</p>
575, 6	<p>Fusion de la congrégation du Saint-Esprit avec le Saint-Cœur de Marie. KOREN, pp. 227-232.</p>
575, 6	<p>Monnet, vicaire apostolique de Madagascar. KOREN, pp. 227-228. « ...le 28 septembre 1848, la Propagande envoya l'approbation officielle. Le 3 octobre, arrivait la nomination de M. Monnet comme vicaire apostolique de Madagascar. ... Le 3 novembre, la Propagande approuva l'élection du Père Libermann comme supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. C'était le troisième au cours de cette année 1848. » Libermann fut élu le 23 novembre, le lendemain de la démission de Monnet, jusqu'alors supérieur général des Spiritains.</p>

575, 6	<p>Loyauté des prêtres africains à la congrégation du Saint-Esprit dirigée par l'abbé Leguay. LIBERMANN ND, pp. 477-478, lettre de l'abbé Fridoil à Anne-Marie Javouhey, 27 août 1845. Dans cette lettre, Fridoil évoque des « prétentions d'envahissement qui leur [aux prêtres du Saint-Cœur de Marie] feront beaucoup de mal, s'ils ne sont forcés de quitter entièrement la mission, qu'ils auraient voulu transformer ou identifier avec celle de Guinée », raison pour laquelle « M. Leguay défend positivement qu'on leur accorde le moindre pouvoir, ce qui les rend nuls. »</p>
576, 6	<p>Moussa entre France et Gambie. Joseph Roger de BENOIST, <i>Histoire de l'Église catholique au Sénégal, du milieu du XV^e siècle à l'aube du troisième millénaire</i>, 581 pages, p. 122.</p>
576, 7	<p>Arrivée à Brest de Marie-Josèphe Javouhey, épouse de Louis le cadet. AMJ, <i>Corr</i>, t. 4, L 925,2, p. 151, à sr Vincent-de-Paul Javouhey, 23 octobre 1849. Original SJDC. Cette sœur, autre nièce d'Anne-Marie Javouhey, succédait à la tête de la communauté de Limoux, à Clotilde Javouhey récemment décédée. Anne-Marie Javouhey lui annonça s'être entretenue avec « Madame Javouhey de Mana ». Cette absence de familiarité suggère, quoique sans certitude, des relations courtoises mais distantes, dans le souvenir peut-être de vieilles tensions avec Félix Laurençot père, au temps de l'expédition de 1828.</p>
576, 7	<p>La nouvelle installation des sœurs. SJDC. 2Ai.4.4.2.37, correspondance de sr Isabelle Marion. Sa lettre à Anne-Marie Javouhey, 1^{er} mars 1848. « Les sœurs se trouvent chez elles, éloignées des laïques, proches de l'église, chacune ayant son emploi dans l'enclos. Aussi, les sœurs en sont émerveillées et quand elles ont connu l'intention de ma sœur Madeleine, elles se sont adressées avec ferveur à sainte Philomène pour qu'elle leur obtienne de rester dans cet enclos, et elles vous prient d'avoir la bonté de donner votre volonté pour. »</p>
576, 7	<p>Le renvoi de Louis Javouhey (cadet). ATG. Lohier X 188, Mélinon au commissaire de la République Pariset, 31 août 1849.</p>

Les lépreux négligés par l'administration.

SJDC 2Ai.4.4.2.42. correspondance de sr Isabelle Marion. Sa lettre à Anne-Marie, 26 juin 1849.

577, 7

« C'est toujours nos sœurs Marthe et Gonzague Sot qui sont à la léproserie. Cette dernière est constamment souffrante. Je pense que si cela continue, l'Acarouany finira bientôt, car il en meurt jusqu'à sept dans un mois et ils n'y vont presque plus à présent, maintenant que tout le monde est libre. »

Fléchissement de la population.

J'ai tenté d'évaluer approximativement la baisse de la population adulte de Mana.

J'ai pour cela utilisé l'état civil à partir de 1830, année du premier décès.

J'en ai enlevé quelques personnes arrivées de l'extérieur au temps de Mélinon, celles-ci ne faisant pas partie des Mananais fondateurs du village sous la houlette d'Anne-Marie Javouhey.

J'ai ensuite calculé la population à l'arrivée puis à la fin du mandat de Mélinon soit :

- au 31 décembre 1846, en additionnant le nombre de Mananais vivants arrivés à Mana à partir de 1830, (ex-esclaves d'Anne-Marie Javouhey et ex-libérés engagés) ainsi que leurs descendants, puis en défalquant les décès survenus durant cette même période (soit de 1830 au 31 décembre 1846). Total : **626 habitants** au moment de l'arrivée de Mélinon, le 1^{er} janvier 1847.

577, 7

- au 31 décembre 1854, en effectuant le même exercice en défalquant les décès survenus durant cette période (soit de 1830 au 31 décembre 1854). Total : **626 habitants** au 31 décembre 1854. Par coïncidence, c'est le même nombre mais à une différence notable près :

Entre le 1^{er} janvier 1847 et le 31 décembre 1854, il est en effet né à Mana 106 enfants. Si les Mananais étaient restés, cette augmentation aurait été visible.

Si je défalque ces naissances, la population de Mana s'élève à 520 personnes (626 – 106).

Ceci signifie une baisse sensible du nombre de Mananais, fondateurs du village sous la houlette d'Anne-Marie Javouhey, une baisse de l'ordre de 17%. Ceci est indirectement corroboré par une lettre de sr Isabelle Marion qui évoque la montée de l'indigence à Mana :

« Dans notre petite habitation, il y a presque la moitié des gens de Mana qui n'aurait de Mana rien pour vivre parce que nous occupons les vieillards et les enfants. » (SJDC. 2Ai.4.4.2.58, correspondance de sr Isabelle Marion. Sa lettre à Rosalie, 30 mars 1853.)

577, 7

L'association d'Auguste Javouhey pour le magasin.

ANOM. FM/SG/GUY 61/F5 (21) , Auguste Javouhey à Anne-Marie Javouhey, 4 avril 1847.

« M. Carnavant vint me proposer de nous associer pour reprendre le magasin que les sœurs devaient quitter à l'époque du 1^{er} janvier ; et c'est à ce dernier parti que je me suis décidé. »

577, 7

Léopold Javouhey chez les jésuites.

AMJ, *Corr*, t. 4, L 925,2, p. 151, à sr Vincent-de-Paul Javouhey, 23 octobre 1849. Original SJDC.
